Chapelle dans 20 ans

Charte pour le développement durable

Commune de Chapelle (Glâne)

26 janvier 2008

La meilleure façon de prédire l'avenir, c'est de le créer.

En décembre 2006, le Conseil communal de Chapelle (Glâne) s'engage dans une réflexion approfondie sur l'avenir de notre commune. Celle-ci compte aujourd'hui quelque 250 habitants. Depuis de nombreuses années déjà, elle bénéficie d'une société de jeunesse particulièrement active et dynamique avec qui le Conseil communal entretient des échanges et des liens privilégiés. Lancer cette démarche avec, comme rôle moteur, un groupe de jeunes, tel est donc le choix du Conseil communal.

Ce processus s'inscrit, au même titre que la gestion globale de la commune, dans le **respect des principes du développement durable** et le conseil mandate espAce 21 pour l'accompagner dans cette démarche. Chapelle devient **le tout premier village suisse doté d'un Agenda 21 local initié et piloté par des jeunes**.

Dès janvier 2007, quatre d'entre eux se lancent dans l'aventure et entament ainsi la première phase de l'Agenda 21 local de Chapelle. Ils débutent par une soirée de « chasse aux idées » sur le thème **« Chapelle dans 20 ans… ? »**, à laquelle ils invitent les membres de la Jeunesse. Puis, ils imaginent une façon originale de présenter le résultat de leurs réflexions à toute la population afin de l'interpeller, de l'associer à cette même démarche et d'étendre ainsi le processus participatif à l'ensemble de la population.

Le 12 mai 2007, à l'occasion d'une magnifique et chaleureuse «Fête aux villages » l'appel est lancé. Toute la population est invitée à découvrir le travail des jeunes, à réagir et à entrer dans cette même réflexion : « Chapelle dans 20 ans… ? »

Suite à cette journée, une quarantaine de citoyens s'associe à la démarche et constitue 6 groupes. Ils travaillent sur des thèmes précis issus de toutes les idées émises par les jeunes et par la population. En 8 mois, ils élaborent des projets réalistes, concrets et propres à Chapelle. Deux projets ont déjà été présentés aux citoyens lors de l'assemblée communale de décembre 2007. Les budgets ont été approuvés. Il s'agit d'une place de jeux et d'un sentier pédestre qui seront réalisés courant 2008.

Par la signature de la Charte, **le Conseil communal de Chapelle (Glâne) s'engage**, dans la mesure du possible, à mettre en œuvre les projets de la liste des idées de la Jeunesse et des Chapelois élaborées dans le cadre du projet « Chapelle dans 20 ans ». Cette liste d'idées reflète des souhaits et attentes des citoyens face au développement de Chapelle. Ceux-ci sont principalement dirigés vers une **qualité de vie**, avant tout sociale et reposant sur la communication, l'échange, la collaboration et sur les relations entre générations. Pour la mise en œuvre de cette démarche, le Conseil communal s'appuie sur la participation active des citoyens, organisés en **groupes de travail** thématiques et pilotés par le **forum**.

Le Conseil communal en place transmet cet engagement aux exécutifs lui succédant.

Les membres du Conseil communal tiennent à remercier chaleureusement les jeunes et les membres des groupes de travail pour leur engagement au sein de cette démarche. Ils remercient également chaque citoyenne et citoyen de Chapelle pour leur confiance, leur intérêt et leur participation à cette aventure.

Le Conseil communal de Chapelle (Glâne)

Philosophie

Développement durable

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Perspectives

Les aspirations de la collectivité pour l'avenir sont basées sur les concepts de développement durable (DD) et d'Agenda 21 tels qu'adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro en juin 1992.

La loi sur le DD

Les collectivités publiques et toutes les instances communales dans l'exercice de leurs fonctions respectent les principes du développement durable et incitent les individus, les entreprises, les habitants et les organisations locales et régionales à des actions en faveur du développement durable.

Pour l'ensemble des activités communales, les décisions des autorités respectent au mieux la convergence et l'équilibre optimal entre la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique.

Principes

Les principes retenus pour la charte de Chapelle sont les suivants :

- ✓ *Amélioration de la qualité de la vie et de l'habitat*
- ✓ *Promotion de la santé et d'un environnement sain*
- ✓ *Garantie de l'efficacité économique*
- ✓ *Justice et paix sociales*
- ✓ *Répercussions globales des décisions locales*

Document de travail

Catalogue d'idées et projets

Le large processus participatif mis en place à Chapelle (Glâne) est à l'origine d'une vaste campagne de sensibilisation des générations futures et de toute la population. L'exercice de « Chasse aux idées » auquel ont participé les jeunes, en un premier temps, puis la population dans son ensemble à l'occasion de la « Fête aux villages » a permis :

- ✓ De se projeter dans l'avenir afin d'exprimer et de décrire les rêves de chacun
- ✓ De songer aux besoins et aux attentes des différents groupes au sein de la population : enfants, écoles, familles, personnes âgées, agriculteurs, etc…
- ✓ De se questionner sur les objectifs de la commune, sur ses priorités, son développement, ses aménagements, sa dynamique sociale, etc…
- ✓ De soulever différentes problématiques et préoccupations actuelles : fusion, chemin piétonnier, identité propre au village, produits locaux, difficultés auxquelles font face les agriculteurs, relève du conseil communal, etc…
- ✓ De renforcer la dynamique sociale déjà existante, dynamique basée sur la communication, l'échange, la collaboration, les relations entre différentes générations.

La suite du projet s'est appuyée sur cette base de travail que constitue le « catalogue d'idées » (annexe 2). Elle s'est construite à partir de cette dynamique de départ pour aboutir sur des projets concrets, réalistes et propres à Chapelle (annexe 1).

Outils de communication / acteurs

Forum

Les tâches

- ✓ Liens, échanges et communications entre les différents acteurs.
- ✓ Poursuite de la démarche, évolution et nouveaux projets.
- ✓ Élection du comité de pilotage (CP).
- ✓ Responsabilité d'une partie des actions (voir fiches des actions).
- ✓ Constitution de groupes de travail thématiques.
- ✓ Ouverture à la population
- ✓ Intégration d'autres participants, par ex. l'école, les sociétés locales, etc.

Les acteurs

- ✓ Jeunesse
- ✓ Citoyennes et citoyens
- ✓ Groupes de travail
- ✓ Conseil communal

Le comité de pilotage

- ✓ Coordination entre le Conseil communal et le Forum.
- ✓ Organisation générale du fonctionnement du Forum.
- ✓ Planification des séances de travail du Forum.

Le Conseil communal

- ✓ Surveillance générale de la cohérence des réalisations et du suivi de celles-ci par rapport aux objectifs fixés dans l'Agenda et le calendrier.
- ✓ Recherche de collaborations sur le plan régional.
- ✓ Validation du calendrier d'exécution au début de chaque législature.
- ✓ Responsabilité de la majorité des actions (voir fiches des actions).
- ✓ Délégation de minimum 1 membre de l'exécutif au comité de pilotage (CP).
- ✓ Mise à disposition des moyens nécessaires.
- ✓ Intégration des projets de l'Agenda 21 local dans la planification financière communale à moyen terme.

Commune de Chapelle (Glâne)
Canton de Fribourg

La Charte est signée à Chapelle (Glâne) par le Conseil communal « in corpore » Le 26 janvier 2008

Roland Cettou	Syndic	
Yvette Vaucher	Vice-syndique	
Thierry Flückiger	Conseiller communal	
Adrian Schläpfer	Conseiller communal	
Christian Crausaz	Conseiller communal	
Jacques Menoud	Secrétaire communal	